

# La Chaux-de-Fonds Un maillon manquant des soins à domicile?

Dans la chaîne des soins infirmiers à domicile, manquait-il un maillon spécifique quant au suivi des malades psychiatriques? Une équipe d'infirmières et d'infirmiers le pense et a mis en place un Groupement interventions infirmiers (GII). Ces professionnels ont l'ambition de couvrir tout le canton.

Irène Brossard

Les infirmiers et infirmières du Groupement interventions infirmiers (GII) se mettent à disposition autant des établissements hospitaliers que des médecins traitants (généralistes et psychiatres), lorsque ces derniers estiment qu'un suivi est indiqué pour leurs patients en plus des rendez-vous ponctuels. «Nous étions trois à terminer nos études d'infirmier et infirmière en psychiatrie et en travaillant dans le milieu hospitalier, nous nous sommes rendu compte qu'il manquait quelque chose dans le secteur extra-hospitalier; un relais et un complément aux institutions existantes», précise Rocio Gonzalès, l'une des infirmières du groupement. «Nous proposons en particulier un soutien dans la vie quotidienne, un accompagnement dans les situations de crise, une participation aux mesures préventives et thérapeutiques. L'intervention peut



Le GII (Groupement Interventions Infirmiers) est composé de Rocio Gonzalès, Claudia Senn, Stephan Lendais, Laurent Guillard et Laurent Jacot. photo Galley

inclure encore des actions de réadaptation fonctionnelle et de réinsertion sociale, de même qu'une préparation à l'hospitalisation et un encadrement à la sortie de l'hôpital».

Les objectifs de cette prise en charge sont définis entre le médecin, le patient et l'infirmier ou l'infirmière appelé(e) à intervenir. D'ailleurs, le GII n'intervient qu'à la demande du médecin ou de l'hôpital.

«Soucieux du gonflement des coûts de la santé, nous avons opté pour une structure souple et efficace, avec supervision par un intervenant extérieur», précisent les membres du groupement infirmier. Chacun conserve un statut d'indépendant, consacrant 20% de son temps de travail au GII, et conservant pour l'instant une activité à 80% en milieu hospitalier. Les interventions à domicile se font du jeudi au lundi

(de 8h à 22h) et donc également le dimanche. Ce type de soins est pris en charge par la LaMal. **IBR**

PUBLICITÉ

**Toute personne a droit au travail**  
Déclaration universelle des droits de l'homme, Nations Unies 1948

**EPER** réfléchir et agir  
Entraide Protestante Suisse

DONS/PARRAINAGES CCP 10-1390-5  
Bd DE GRANCY 17BIS - CASE POSTALE 536  
1001 LAUSANNE - TEL. 021/617 23 23

18-442238/4x

## Un service officiel

Officiel et subventionné, il existe un Service de soins infirmiers à domicile (SSID). Président de la fondation qui le chapeaute, Yves Scheurer, chef des services sociaux de La Chaux-de-Fonds, précise que «dans le pool infirmiers, nous avons également des infirmiers et infirmières en psychiatrie. La nouvelle loi sur la LaMal permet à des infir-

miers de s'installer en indépendant et la constitution de ce groupement n'est pas pour nous une concurrence à éliminer. Nous souhaitons plutôt collaborer, pour le bénéfice du patient».

Remarquons que si le Groupe interventions infirmiers assure les week-ends, il ne fonctionne pas les mardis et mercredis. Ce qui peut po-

ser des problèmes de relais pour ces jours-là. Le SSID aura-t-il à couvrir cette lacune? «Nous ne souhaitons pas multiplier les intervenants pour de telles prises en charge. Il est préférable de limiter à deux le nombre de personnes et elles doivent être connues du patient», souligne Yves Scheurer.

**IBR**